

L'Ambassade du Japon en Tunisie lance un appel à candidatures pour un poste de personnel administratif. Les détails de la procédure de candidature sont les suivants.

1) Description du poste : Personnel administratif à l'Ambassade du Japon en Tunisie

(1) Comptabilité, interprétation et traduction.

(2) Rédaction de documents en japonais, français et anglais (pour interne).

(3) Assistance au sein du secretariat de l'Ambassade

Début de l'engagement prévue : juin 2025 (négociable)

3. Qualifications

(1) Les personnes ayant des compétences linguistiques (japonais et français) (lecture/traduction, préparation de documents, correspondance/coordination avec des parties externes) leur permettant de s'acquitter de leurs tâches. La préférence sera donnée aux candidats maîtrisant l'anglais et l'arabe.

(2) Capacité à préparer des documents en Word, Excel, etc. à des fins administratives générales.

4. traitement.

(1) Salaire : à déterminer en fonction du niveau d'études et de l'expérience professionnelle (salaire mensuel). Les frais de transport et autres indemnités ne sont pas pris en charge.

(2) Période d'emploi : emploi à durée déterminée de 2 ans, avec une période d'essai de 3 mois.

(3) Horaires de travail.

En semaine : 8h30-17h00 (pause déjeuner 12h30-13h30, sous réserve de modifications pendant l'été et le ramadan).

Autres : possibilité d'effectuer des heures supplémentaires (avec indemnités) et de travailler pendant les vacances (avec indemnités).

(4) Jours fériés : samedi, dimanche et jours de fermeture déterminés par l'Ambassade. Système de congés payés et de congés de maladie.

5. Comment postuler

(1) Envoyez ou apportez les documents suivants à :

A l'Attention de la section des Affaires Administratives

Ambassade du Japon BP163 - 9 Rue Apollo XI- 1082 Cité Mahrajène - Tunis

Pour les ressortissants tunisiens

- a) Curriculum vitae (en japonais ou en anglais, avec photo et détails)
- (b. Copie de la carte d'identité
- (c) Copie du certificat de non-criminalité
- (d) Copie de la qualification linguistique (par ex. Japanese Language Proficiency Test) (si disponible)

Pour les ressortissants étrangers

- a. Curriculum vitae (en japonais ou en anglais, avec photo et détails)
- b. Photocopie du permis de travail ou du permis de séjour en cours de validité (recto et verso)
- (c) Copie du passeport (photo et autres données personnelles)
- (d) Copie d'un certificat de non-criminalité en Tunisie
- (e) Copie de la note de qualification linguistique (si disponible).

(2) Date limite de dépôt des candidatures : 9 mai 2025, 16h00 (doit arriver au plus tard le 9 mai 2025).

6. sélection

- (1) Sélection initiale : la sélection sera effectuée sur la base des documents soumis et les candidats retenus seront informés des résultats et de la date de l'entretien.
- (2) Sélection secondaire : entretien et test écrit en japonais et en français à l'ambassade du Japon en Tunisie.